



Déclaration des élus SNES / SNESup - FSU

CAPA hors classe des certifiés

mardi 12 mai 2015

Nous ne pouvons commencer cette déclaration sans évoquer le sujet qui préoccupe en ce moment un grand nombre de professeurs et suscite parmi eux beaucoup de colère, à savoir le projet de réforme du collège présentée au Conseil Supérieur de l'Education du 10 avril dernier.

« Le collège aggrave la difficulté scolaire », « il est monolithique dans son approche disciplinaire », il « est souvent peu motivant pour les élèves », telles sont quelques contrevérités énoncées par Madame la ministre pour présenter sa réforme du collège, menée à marche forcée (trois semaines de débat seulement) pour une application sur tous les niveaux à la rentrée 2016 ! Au-delà du mépris et de la méconnaissance de notre travail, cette réforme aura des conséquences majeures pour les élèves et les personnels :

- au niveau des disciplines : diminution déguisée des horaires disciplinaires par l'introduction dans ces horaires de dispositifs (AP, EPI), mise en concurrence des disciplines, globalisation d'enseignements (« enseignements artistiques », « sciences et technologie » en Sixième), suppression d'options (classes bilangues, sections européennes), mise à mal des Langues anciennes et des Langues régionales ;

- au niveau des conditions de travail : aucune amélioration des effectifs de classe, des possibilités de travail en petits groupes, aucune possibilité de concertation et de travail collectif des équipes pédagogiques ou au sein d'une discipline pour le développement de l'interdisciplinarité ou l'accompagnement des classes, une réforme qui laisse entrevoir de nombreuses difficultés en matière d'organisation des emplois du temps et des services, sans parler d'une prévisible aggravation de la réunionite aiguë qui sévit déjà dans de nombreux collèges ;

- au niveau du fonctionnement des établissements : modulation des horaires disciplinaires dans les établissements par le chef d'établissement et le CA, facteur d'inégalités, pilotage des pratiques pédagogiques par des structures bureaucratiques : multiplication de conseils divers inutiles et chronophages, et des hiérarchies intermédiaires, aucune amélioration des possibilités de travail en équipes pluriprofessionnelles.

Sous couvert d'autonomie, il s'agit, en réalité, de renforcer le pouvoir du chef d'établissement et le rôle du conseil pédagogique sur les personnels, par le biais de la définition locale des horaires disciplinaires et des projets interdisciplinaires, le tout pour chaque niveau et cycle. Cette réforme, qui reprend les éléments pourtant en échec de la réforme du lycée, porte atteinte à notre liberté pédagogique. Enfin, les Enseignements Pratiques Interdisciplinaires (EPI), imposés aux enseignants et pris sur les horaires disciplinaires sont supposés être « dédiés à un apprentissage différents des savoirs fondamentaux », comme s'il y avait opposition entre pratiques et savoirs et que les enseignants ne variaient pas les approches !

Alors oui, cette réforme est inacceptable et elle doit être retirée ! Les enseignants ont besoin de classes moins chargées, de temps avec leurs élèves pour faciliter leurs apprentissages, de temps de concertation dans leur service et d'une formation continue digne de ce nom, à l'opposé de ce que propose la ministre. Autant d'éléments de contestation qui justifient que les personnels du Second degré se mobilisent pour une autre réforme du collège, et se mettent massivement en grève le 19 mai à l'appel de l'intersyndicale SNES-SNEP-SNALC-SNFOLC-CGT Educ'action et SUD Education.

Enfin, et cela rejoint l'ordre du jour de cette CAPA, comment peut-on demander de travailler davantage à des personnels qui subissent une baisse continue de leurs salaires du fait du gel de la valeur du point d'indice depuis 2010, du fait de l'augmentation des prix et de celle de la retenue pour pension ? Comment peut-on demander plus aux enseignants alors que la perte de traitement est évaluée à deux mois de salaires par an depuis 2000, que chacun de nous ne perçoit que dix mois du traitement d'un fonctionnaire rémunéré au même échelon en 2010, que nos salaires sont toujours plus en décalage avec ceux des autres cadres : -30 % en moyenne dans la Fonction publique, -37 % par rapport à ceux du privé, qu'après 15 ans de carrière, la rémunération moyenne d'un enseignant est en France inférieure de 13 % à la moyenne de l'UE ?

Dans ce contexte, nous savons l'importance que revêt une promotion à la hors-classe, seule chance de voir un peu compensée la dégradation du pouvoir d'achat. En ce sens, les 13 promotions supplémentaires à attribuer dans notre académie cette année sont un point positif. Cependant, si nous constatons avec satisfaction, l'an dernier, que la grande majorité des certifiés au 11ème échelon étaient promus, nous ne pouvons que regretter, cette année, que 15 collègues ayant atteint le 11ème échelon, soit 14% des promouvables au 11ème, ne le soient pas. Cela est d'autant plus inacceptable que certains d'entre eux approchent de l'âge de départ à la retraite et n'ont pas d'avis « défavorable ». L'un deux a même un avis « remarquable », un autre a un avis « très honorable ». Cela démontre une fois de plus que le poids des avis des inspecteurs et des chefs d'établissement reste excessif et entraîne des disparités entre disciplines et entre établissements.

C'est la raison pour laquelle nous demandons que la situation de ces collègues soit examinée avec la plus grande attention, dans cette CAPA, au regard de la note de service ministérielle qui précise que « tous les enseignants ont vocation à bénéficier de l'accès à la hors-classe avant la fin de leur carrière » et recommande de porter « une attention particulière à la promotion des agents les plus expérimentés, qui ont atteint l'échelon le plus élevé de la classe normale (notamment aux agents ayant trois ans au moins d'ancienneté dans cet échelon) et dont les mérites incontestés ne peuvent plus être reconnus qu'à l'occasion d'une promotion de grade ». En outre, nous rappelons que les avis doivent se fonder sur une évaluation du parcours professionnel « mesurée sur la durée de la carrière », contrairement à la notation qui a un caractère annuel. Par conséquent, nous souhaitons avoir connaissance des appréciations qui accompagnent les avis « défavorable » et « réservé ».

Pour le SNES-FSU, le passage à la hors classe doit être assuré pour tous les enseignants. Chacun doit pouvoir partir à la retraite en ayant atteint l'indice terminal de la hors classe.